



**PROCES VERBAL**  
**DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE DE MONDOUZIL**  
**Séance du 9 avril 2018**

**Nombre de Membres en exercice: 11**

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

**PRESENTS** : MALHERBE Monique, De SAINT MARTIN Claire, FABRE Damien, IBOS Jean, LAFFORGUE Thierry, GIMENEZ Corinne, LAURENS Michel, LHERMET Albert, CAREME Christel.

**ABSENTS REPRESENTES** : RIBAUT Marie-Louise donne pouvoir à Robert MEDINA.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MALHERBE Monique

**Délibération N° 1**

**OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2018**

En matière de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière sur les propriétés bâties (FB), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB), les bases définitives de l'année 2017 et les bases prévisionnelles 2018 se présentent comme suit :

	<b>BASES DEFINITIVES 2017</b>	<b>BASES PREVISIONNELLES 2018</b>
<b>TH</b>	358 300	363 500
<b>TFB</b>	580 400	589 300
<b>TFBN</b>	15 000	15 200

Il est proposé de ne pas augmenter les taux soit :

- 5.98 % pour la taxe d'habitation
- 5.72 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 39.81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Dans ces conditions le produit attendu pour l'année 2018 serait de 61 496€ répartis de la façon suivante :

	<b>BASES PREVISIONNELLES 2018</b>	<b>TAUX PROPOSES</b>	<b>PRODUITS ATTENDUS</b>
<b>TH</b>	363 500	5.98 %	21 737
<b>TFB</b>	589 300	5.72 %	33 708
<b>TFNB</b>	15 200	39.81 %	6 051
<b>TOTAL des 3 TAXES</b>			<b>61 496</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte pour l'année 2018 les taux suivants :
  - 5.98 % pour la taxe d'habitation
  - 5.72 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
  - 39.81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

#### **Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

#### **Délibération N°2 et 3**

**OBJET : Adoption du Compte Administratif 2017 et affectation des résultats.**

Mr le Maire s'étant retiré, Mme Corinne GIMENEZ présente le compte administratif 2017 :

#### **Section FONCTIONNEMENT**

Recettes : 215 126.30€  
Dépenses : 152 079.04€  
Résultat 2017 : 63 047.26€  
Résultat antérieur : 589 252.50€  
Couverture de Besoin de financement : 21 510. 41€  
Résultat à affecter : 630 789.35€

Mr le Maire propose d'affecter ce résultat au compte 021 des recettes d'investissement.

#### **Section INVESTISSEMENT**

Recettes : 23 384.41€  
Dépenses : 89 365.49€  
Résultat 2017 : -65 981.08€  
Résultat antérieur : 86 170.67€  
Résultat à affecter : 20 189.59€

Mr le Maire propose de reporter ce résultat en recette d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve ce compte administratif et demande à Mr le Maire de rejoindre le Conseil.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire.

#### **Résultat du vote**

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 2

#### **Délibération N°4 et 5**

##### **OBJET : Adoption du Compte Administratif CCAS 2017 et affectation des résultats.**

- Recettes 2017 : 0
- Dépenses 2017 : 1600€
- Résultat de l'exercice 2017 : -1 600.00€
- Résultats antérieurs reportés : 4 491.93€
- Résultat à affecter : 2 891.93€

Mr le Maire propose de reporter cette somme en fonctionnement

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Mr le Maire.

#### **Résultat du vote**

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 2

#### **Délibération N°6**

##### **OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DES BUDGET COMMUNAL ET C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion des budgets communal et CCAS dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, à l'unanimité.

#### **Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

#### **Délibération N°7**

##### **OBJET : Vote du BUDGET PRIMITIF 2018**

Mr le Maire fait suite aux Débats d'Orientations Budgétaire des dernières séances du Conseil Municipal. Il présente les chiffres du BP 2018 à savoir :

#### **FONCTIONNEMENT**

RECETTES : 844 069.35€  
DEPENSES : 844 069.35€

#### **INVESTISSEMENT**

RECETTES : 721 337.35€  
DEPENSES : 721 337.35€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Budget Primitif 2018.

#### **Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

**Délibération N°8**

**OBJET : Vote du BUDGET PRIMITIF CCAS 2018**

Mr le Maire fait suite aux Débats d'Orientations Budgétaire des dernières séances du Conseil Municipal. Il présente les chiffres du BP 2018 à savoir :

**FONCTIONNEMENT**

RECETTES : 5 891.93€

DEPENSES : 5 891.93€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le Budget Primitif 2018.

**Résultat du vote**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

**QUESTIONS DIVERSES :**

- GEMAPI : Mr le Maire expose les derniers éléments du contentieux entre TOULOUSE METROPOLE et le Syndicat de l'Hers.
- Vêtements sacerdotaux : Nous avons retrouvé des vêtements sacerdotaux anciens dans le grenier au-dessus de la Médiathèque. Le Conseil Municipal décide de les conserver et charge Mr le Maire d'acheter les housses nécessaires.

\_\_\_\_\_ \_L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

MEMBRES PRESENTS

CAREME Christel

De SAINT MARTIN Claire

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

IBOS Jean

LAFFORGUE Thierry

LAURENS Michel

LHERMET Albert

MALHERBE Monique

MEDINA Robert